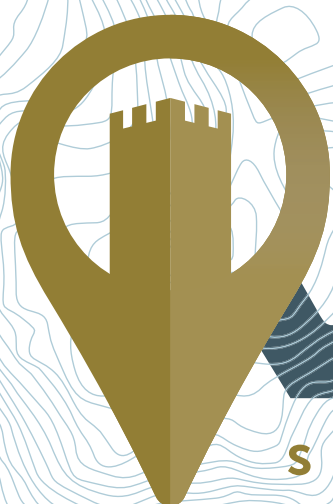




Vence

s o u r c e d ' i n s p i r a t i o n

QUELLE VILLE POUR DEMAIN À VENCE ?

**LA VILLE DE VENCE A CHOISI DE MENER UNE DÉMARCHE DE
CO-CONSTRUCTION AVEC LES HABITANTS VISANT À
ÉLABORER UNE CHARTE DU CADRE DE VIE.**

PROGRAMMATION DES 7 ATELIERS

ATELIER N°1

Le 11 SEPTEMBRE 2024



IDENTITE ET FACTEUR
D'ATTACHEMENT

ATELIER N°2

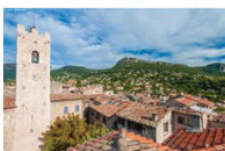
Le 24 SEPTEMBRE 2024



INSERTION URBAINE ET
PAYSAGERE

ATELIER N°3

Le 16 OCTOBRE 2024



QUALITE DES
OPERATIONS

ATELIER N°4

Le 5 NOVEMBRE 2024



NATURE EN VILLE

ATELIER N°5

Le 19 NOVEMBRE 2024



MIXITE SOCIALE ET
FONCTIONNELLE

ATELIER N°6

Le 11 DECEMBRE 2024



GESTION DES
CHANTIERS

ATELIER N°7

Le 17 DECEMBRE 2024



CONCERTATION ET
ASSOCIATION DES
VENCOIS AUX PROJETS



2 place Massena, 06000 Nice
04 97 13 43 29
contact@agenceurbanismeazureenne.org



vence.fr

INSERTION URBAINE ET PAYSAGÈRE

QUELLE VILLE POUR DEMAIN À VENCE ?

LA VILLE DE VENCE A CHOISI DE MENER UNE DÉMARCHE DE CO-CONSTRUCTION AVEC LES HABITANTS VISANT À ÉLABORER UNE CHARTE DU CADRE DE VIE.



Une charte de l'urbanisme et du cadre de vie, pourquoi ... ?

Elle propose des recommandations pour accompagner les projets de construction ou de réhabilitation portés sur des parcelles privées de la commune. Ces recommandations ont une visée pédagogique et incitative.

Elle permet de compléter les dispositions du Plan Local d'Urbanisme de la Métropole de Nice Côte d'Azur (PLUm) pour inciter les porteurs de projets à tenir compte des spécificités vençoises et à s'intégrer au mieux dans l'environnement de la commune, et à leur stipuler, qu'à Vence, l'avis de la population compte.

... Et comment ?

La commune de Vence a fait le choix d'une démarche co-construite, avec des ateliers de travail menés avec les habitants volontaires qui se sont inscrits auprès de la mairie suite à l'appel à participation. Au total 7 ateliers seront organisés, chacun d'entre eux permettant de nourrir les différentes dimensions de la charte. Pour ce faire, la ville a souhaité confier une mission d'accompagnement et d'animation de cette démarche à l'Agence d'Urbanisme Azurée (AUA).



Des mots clés choisis par les participants pour définir l'esprit de l'atelier



Retour sur notre deuxième atelier !

Le deuxième atelier s'est déroulé le mardi 24 septembre en présence de 10 participants, qui ont travaillé sur le thème de l'insertion urbaine et paysagère.

En introduction à cet atelier, l'agence d'urbanisme azurée a apporté des éléments de contexte et de compréhension permettant de guider les réflexions :

- Quelques données clés sur Vence pour appréhender la réalité de la commune, en particulier sur le volet économique, démographique, le taux d'équipement, ainsi que les besoins en logements.
- Des éléments explicatifs pour comprendre comment concevoir et formaliser les contenus d'une charte d'urbanisme.
- Les champs à observer lorsque l'on parle d'insertion urbaine et paysagère.

Les participants ont ensuite travaillé par groupe à l'identification des enjeux pour la ville de Vence et à des recommandations à intégrer dans la future charte.

INSERTION URBAINE ET PAYSAGÈRE



«Construire oui, mais pas n'importe comment !». (Verbatim de l'Atelier n°1)

INSERTION PAYSAGÈRE

Comment s'intégrer visuellement dans l'environnement naturel d'une commune ?



- **Topographie**
- **Les cônes de vue**
- **Les volumes des bâtiments**
- **L'implantation des bâtiments**
- **La prise en compte du déjà-là (par exemple : la végétation en particulier remarquable, les paysages, les cours d'eau...).**

INSERTION URBAINE

Comment s'intégrer visuellement dans son environnement proche, dans son quartier ?



- **Les matériaux utilisés**
- **Les couleurs (des façades)**
- **Les lisières : les espaces de transition qui mettent en relation l'espace bâti avec l'espace non bâti, forêt, parc, nature, friche...)**
- **Les volumes des bâtiments**
- **L'implantation des bâtiments**
- **La prise en compte du déjà-là (par exemple : patrimoine, style architectural d'un quartier...)**

INSERTION URBAINE ET PAYSAGÈRE

Et concrètement pour Vence ?

Les participants ont été invités à tenir compte des spécificités de la Ville, des éléments clés de son cadre de vie et de son identité définis dans le premier atelier pour adapter leurs recommandations

UN CADRE VERDOYANT SOCLE DU CADRE DE VIE

- > Comment préserver ces espaces de nature ?



UNE ARCHITECTURE TÉMOIN DE L'HISTOIRE

- > Qui pose la question de la prise en compte du déjà là



UNE LUMIÈRE QUI A INSPIRÉ LES ARTISTES DE TOUT TEMPS

- > Qui soulève le sujet de l'implantation / volumes des bâtiments

PANORAMA, OUVERTURE, SOCLE DE L'ATTACHEMENT DES HABITANTS

- > Qui pose le sujet des cônes de vue / implantation / volume des bâtiments

DES COULEURS CHAUDS, DES MATIÈRES EMBLÉMATIQUES (PIERRES, CALCAIRE...)

- > Qui s'intéresse au sujet des façades, matériaux



UNE «VILLE À LA CAMPAGNE»

- > Qui pose le sujet de l'extension urbaine et des lisières

UNE TOPOGRAPHIE SINGULIÈRE PERÇUE / LES RESTANQUES

- > Qui pose le sujet de l'implantation des bâtiments



UN ART DE VIVRE TOURNÉ VERS L'EXTÉRIEUR

- > Qui induit la question de la qualité des espaces extérieurs



L'EAU, AU CŒUR DU PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL DE VENCE

- > Qui pose la question de la préservation de la ressource



INSERTION URBAINE ET PAYSAGÈRE



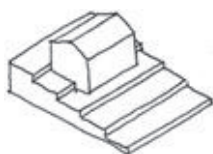
Que retenir de ce second atelier ?

Les participants ont ainsi défini plusieurs objectifs et recommandations en matière d'insertion urbaine et paysagère.

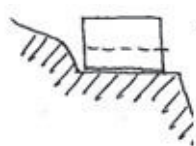
- Le premier est transversal : ne pas considérer la parcelle de façon isolée, mais tenir compte d'un environnement plus large et de l'existant pour tout projet de construction (identité architecturale de la ville du quartier, végétation et patrimoine existants, les avoisinants, les cônes de vue, ...).

La réhabilitation des constructions existantes est à privilégier toutes les fois que c'est possible.

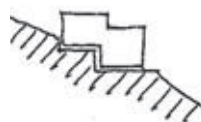
- Préserver les espaces naturels de la commune, socle du cadre de vie
 - . En limitant autant que possible l'étalement urbain et le mitage des espaces naturels (la montagne, la forêt, les espaces naturels existants).
 - . En préservant au maximum la végétation existante et en particulier les espèces qui ont su s'adapter à leur milieu depuis des décennies.
 - . En respectant les parcours d'eau, les trames bleues et vertes.
 - . En développant autant que possible des lisières végétales d'espèces locales.
 - . En proposant une étude justifiant de la bonne insertion paysagère du projet.



- Préserver l'identité architecturale de Vence
 - . En tenant compte de l'existant pour préserver la cohérence d'ensemble de la commune. Ce qui importe aux participants c'est notamment la préservation du caractère provençal et méditerranéen de la ville (choix des matériaux ou encore des couleurs).

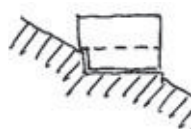


- Tenir compte de la topographie singulière de la ville
 - . En préservant les cônes de vue, en particulier sur les grands paysages, facteurs d'attachement à Vence, et en travaillant les volumétries et l'implantation des constructions en fonction des percées paysagères.
 - . En préservant les restanques, emblématiques de la physionomie de la ville.
 - . En respectant la topographie des implantations, le maillage caractéristique de la ville (les venelles, les escaliers).



- En matière d'insertion urbaine : préserver et proposer une qualité de rapport à la rue et à l'espace public en général.

- En contribuant à l'amélioration du confort des espaces communs et des liserés mitoyens comme les trottoirs, les voiries, les reculs de clôtures, l'alignement
 - . Dans la mesure où un opérateur privé ne peut pas intervenir sur espace public, il s'agit surtout d'adopter une implantation cohérente et une adaptation des programmes favorisant l'animation et l'ancrage dans le contexte urbain
 - . En contribuant à la dynamique d'un quartier à travers des rez-de-chaussée animés, plutôt dédiés aux activités commerciales, de services, d'animation...



Enfin, les participants se sont accordés sur la recherche attendue d'un équilibre à trouver sur les volumes des constructions entre deux recommandations :

- La préservation des cônes de vue et des percées paysagères
- Et une densification à la verticale pour éviter l'imperméabilisation et favoriser la préservation d'espaces de verdure.

INSERTION URBAINE ET PAYSAGÈRE

La parole aux participants

Extraits des expressions des participants



« Mon paysage
de cœur ? la
vue sur le Baou
des blancs »



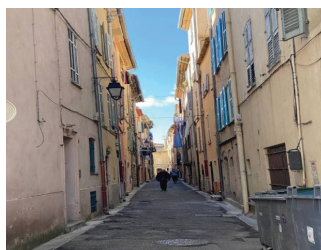
« Préserver et
réinvestir l'héritage
existant ».



« Tenir compte de
ce qui existe c'est
« la politesse des
lieux ».

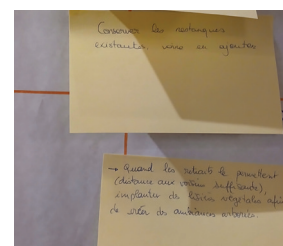
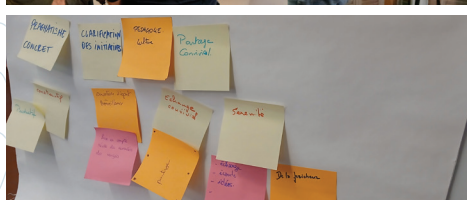
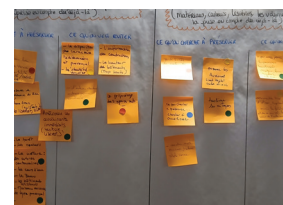


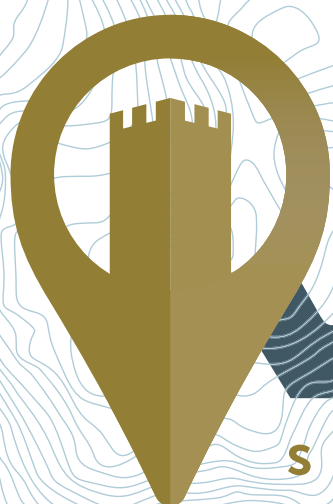
« C'est intéressant de
redonner le contexte
de la Ville, car même
si on y habite, on peut
l'oublier parfois ».



« Conserver un ensemble à
taille humaine ».







Nvence

source d'inspiration



2 place Massena, 06000 Nice
04 97 13 43 29
contact@agenceurbanismeazurienne.org